

Questionnaire d'auto - évaluation Parcoursup

Lorsque vous souhaitez candidater pour certaine(s) licence(s) via Parcoursup, il vous est demandé de répondre à un questionnaire d'auto-évaluation.

Il s'agit d'un **outil national intégré à la plateforme Parcoursup** (et non pas élaboré par l'université d'accueil), à caractère strictement **informatif** et **pédagogique** mis à votre disposition pour vous aider à vous situer par rapport aux attendus de la **mention Droit** et participer ainsi à votre processus d'orientation.

Au terme de ce questionnaire, une "**attestation de passage**" vous sera délivrée et devra être impérativement jointe au dossier de candidature pour une validation avant le 6 avril minuit.

L'établissement d'accueil n'aura aucun regard sur ce dernier.

Le **questionnaire d'auto évaluation Droit** est demandé pour les candidatures déposées sur les couples de Licence 1 mention Droit (majeure).

Vous pourrez aussi trouver ce questionnaire directement sur la fiche formation Parcoursup rubrique

« *Comprendre les critères d'analyse des candidatures / Les attendus nationaux (en bas de page)* ».